

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNANS s'est réuni salle Saint-Vernier après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle GUILLAME, pour la session ordinaire du mois de mai.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Gérard COULET, représenté par Monsieur Patrick SEBILE
- Madame Sandra DE STEFANIS, représentée par Madame Catherine FESSELIER
- Monsieur Bernard CHEVASSU, représenté par Monsieur Christophe JOUVIN
- Madame Vanessa DORDOR, représentée par Madame Isabelle GUILLAME

Etaient absents : Madame Christine JEANNEY et Monsieur Thibaut SERVANT

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Corinne OLIVIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- ▶ Approbation du PV du Conseil Municipal du 7 avril 2021
- ▶ Installation d'une conseillère municipale
- ▶ Remplacement d'un conseiller municipal au sein de deux comités consultatifs et d'une commission
- ▶ Retrait de la DCM n° 2021/1 relative à la création d'un poste de chargé de mission « PVD »
- ▶ Transfert de la compétence « Mobilité » à la CCLL
- ▶ Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » d'Ornans et Quingey
- ▶ Convention de mise à disposition d'un agent contractuel de la Commune d'Ornans à la Commune de Quingey
- ▶ Convention de mise à disposition d'un agent du syndicat scolaire BCMOS à la Commune d'Ornans
- ▶ Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- ▶ Contrat d'apprentissage
- ▶ Modification du temps de travail des contrats du Personnel de l'EVS
- ▶ Transfert de l'exercice de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SYDED
- ▶ Avenant au bail à ferme avec Madame Armelle CHAUVEAU
- ▶ Contrat de bail commercial avec un artisan métiers d'art
- ▶ Convention d'utilisation du domaine communal avec l'ACCA d'Ornans et l'ONF
- ▶ Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2020
- ▶ Modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU au public
- ▶ Acquisition d'un garage sis 31 avenue du Maréchal Juin à Ornans
- ▶ Acceptation d'un legs
- ▶ Lutte contre les scolytes : aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés
- ▶ Motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Courbet
- ▶ Convention pour le TAD « Transport A la Demande »
- ▶ Subvention 2021 à l'Amicale du Personnel Communal
- ▶ Subvention exceptionnelle à l'association « Comice agricole d'Ornans »
- ▶ Demande de subvention pour l'équipement informatique de la médiathèque municipale « La Passerelle »
- ▶ Adoption du règlement intérieur 2021 des jardins communaux de la Commune d'Ornans
- ▶ Informations diverses

Vu le I et le II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2021-123 du 5 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-123 du 5 février 2021 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que le Conseil municipal peut se réunir en tout lieu afin d'assurer la tenue des réunions dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur ;

Considérant que la salle Saint-Vernier ne peut accueillir plus de 29 personnes ;

- Il est proposé au Conseil Municipal que cette séance se déroule sans public, étant précisé les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique, sur Facebook « Ornans officiel ».

➔ **Cette disposition est votée à l'unanimité**

Compte tenu des conditions sanitaires liées à la COVID-19, toutes les mesures concernant le déroulement de cette séance seront prises, et les gestes barrières respectés.

Madame la Maire déclare la séance ouverte à 19h30

Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 7 avril 2021 à l'unanimité

Délibération n° 2021/60

Installation d'une conseillère municipale

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité prend acte :

- > De l'installation de Madame Aurore ARMAND dans ses fonctions de conseillère municipale en remplacement de Monsieur Daniel MESNIER ;
- > De la modification du tableau du Conseil Municipal joint en annexe de la présente délibération.

Délibération n° 2021/61

Remplacement d'un conseiller municipal au sein de deux comités consultatifs et d'une commission

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Accepte et valide le remplacement de Monsieur Daniel MESNIER comme suit, à compter de ce jour :**

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Comité consultatif n° 1 | Madame Aurore ARMAND |
| Comité consultatif n° 3 | Madame Aurore ARMAND |

| Commission de contrôle des listes électorales | |
|---|------------------------------|
| Membres titulaires | Membres suppléants |
| M. Benoit HUGON | M. Bernard CHEVASSU |
| Mme Corinne OLIVIER | Mme Lisa BUCHIN |
| Mme Sylvie VOIRIN | M. Thibaut SERVANT |
| Mme Christine JEANNEY | Mme Marie-Christine VERNEREY |
| M. Jean-Louis ROLAND | M. Daniel PERNIN |

Délibération n° 2021/62

Retrait de la DCM n° 2021/1 relative à la création d'un poste de chargé de mission « PVD »

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De retirer la délibération du Conseil Municipal n° 2021/1, en date du 27 janvier 2021, relative à la création d'un poste de chargé de mission « PVD ».**

Délibération n° 2021/63

Transfert de la compétence « Mobilité » à la CCLL

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'accepter le transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes Loue Lison, à compter du 1^{er} juillet 2021 ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2021/64

Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » d'Ormans et Quingey

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » entre l'Etat d'une part, et les Communes d'Ormans, de Quingey et la Communauté de Communes Loue Lison d'autre part ;**
- > **De solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre du FNADT, pour le financement du poste de chef(fe) de projet « PVD », à hauteur de 75 % plafonné à 45.000 € ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

Délibération n° 2021/65

Convention de mise à disposition d'un agent contractuel de la Commune d'Ormans à la Commune de Quingey

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'autoriser Madame la Maire à signer une convention avec la Commune de Quingey, fixant les modalités de mise à disposition d'un agent contractuel de la Commune d'Ormans au titre du suivi du programme « Petites Villes de Demain », pour un temps de travail à hauteur de 14/35^e heures par semaine, et ce à compter du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 31 mai 2024.**

Délibération n° 2021/66

Convention de mise à disposition d'un agent du syndicat scolaire BCMOS à la Commune d'Ormans

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'autoriser Madame la Maire à signer une convention entre le syndicat scolaire BCMOS et la Commune d'Ormans, fixant les modalités de mise à disposition d'un agent du BCMOS à raison d'une quotité de 20 % de son temps de travail, et ce à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée d'un an renouvelable par accord exprès entre les parties.**

Délibération n° 2021/67

Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'adopter les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation suivantes (voir délibération).**

Délibération n° 2021/68

Contrat d'apprentissage

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > De recourir au contrat d'apprentissage afin de permettre à l'apprentie de poursuivre ses études ;
- > De conclure dès la rentrée scolaire 2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la formation |
|---------------|------------------|--|-----------------------|
| COMMUNICATION | 1 | Licence professionnelle chargé de communication Option communication publique | 1 an |

- > De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, au chapitre 12, article 6417, de nos documents budgétaires ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, et notamment le contrat d'apprentissage, ainsi que la convention conclue avec le Service Formation Continue et Alternance de l'Université de Franche-Comté.

Délibération n° 2021/69

Modification du temps de travail des contrats du Personnel de l'EVS

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'augmenter le temps de travail d'un des deux contrats du Personnel affecté à l'Espace de Vie Sociale jusqu'au 31 décembre 2021, en portant sa durée hebdomadaire de 20 heures à 35 heures ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Délibération n° 2021/70

Transfert de l'exercice de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SYDED

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'approuver suivant l'option 3, le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SYDED pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ; et ce par application des dispositions de l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- > D'adopter les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence définies par délibération n°2020-59 du comité syndical du SYDED du 4 décembre 2020 ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Délibération n° 2021/71

Avenant au bail à ferme avec Madame Armelle CHAUVEAU

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > D'approuver l'avenant au bail à ferme avec Madame Armelle CHAUVEAU ;
- > De dire que tous les autres termes et conditions du bail initial demeurent inchangés ;

- > **D'autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

Délibération n° 2021/72

Contrat de bail commercial avec un artisan métiers d'art

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De louer ledit local à usage commercial et d'atelier, occupé par Monsieur Michel FAILLENET, sis à Ornans 63 et 65 rue Pierre Vernier, Place Saint Vernier, cadastré AE 47 et 48, d'une surface de 68,07 m² ;**
- > **De fixer le loyer mensuel à 307,20 € ; ce loyer s'entend TTC, sans les éventuelles charges locatives stipulées dans ledit bail, qui seront facturées en fin d'année au prorata des consommations du preneur ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer un bail commercial pour une durée de 9 années, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2021/73

Convention d'utilisation du domaine communal avec l'ACCA d'Ornans et l'ONF

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'accepter le renouvellement des deux conventions d'utilisation du domaine public communal susvisées,**
- > **D'approuver la convention d'utilisation du domaine public pour l'implantation de trois abris de chasse sur les parcelles de la forêt communale suivantes :**
 - **N° 39, sise au lieu-dit « Bois de la Soutl » ;**
 - **N° 577, sise au lieu-dit « Bois de la Fay » ;**
 - **N° 53, sise au lieu-dit « Uilly » ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention, et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2021/74

Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2020

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Boris PIERRET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune d'Ornans en 2020 ;**
- > **Dit que ce bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune d'Ornans est annexé au Compte Administratif 2020 de la Commune.**

Délibération n° 2021/75

Modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU au public

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Boris PIERRET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **Les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public, suivantes :**

Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme portant sur les points suivants :

- suppression de l'emplacement réservé n°21,
- adaptation de l'emplacement réservé n°37,

qui ne sont plus pertinents au regard de l'ancienneté du PLU et qui risquent de compromettre le projet de relocalisation de l'usine ITW RIVEX.

L'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes associées (le cas échéant), seront tenus à la disposition du public, à la mairie d'Ornans pour une durée de 1 mois, à compter du 1^{er} au 30 juin 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Ornans. Ils seront également disponibles sur le site internet de la ville (www.ornans.fr), et sur les réseaux sociaux Facebook « Ornans officiel ».

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie de Ornans, envoyées par courrier à Madame la Maire et/ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@ornans.fr.

Un avis au public l'informant de la mise à disposition du dossier sera publié au moins 8 jours avant le début de celle-ci dans L'Est Républicain.

Cet avis sera également affiché au tableau d'affichage extérieur de la mairie d'Ornans au moins 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis fera également l'objet d'une publication sur le site internet de la commune et sur les réseaux sociaux (Facebook).

- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2021/76

Acquisition d'un garage sis 31 avenue du Maréchal Juin à Ornans

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Boris PIERRET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'acquérir, par voie amiable, du garage sis 31 avenue du Maréchal Juin à Ornans, cadastré section AD n° 57, d'une superficie de 63 m² appartenant Monsieur Patrick LHOMME, au prix de 5.500 €, hors taxes et droits d'enregistrement ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2021/77

Acceptation d'un legs

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Boris PIERRET ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, par 21 voix pour et 4 voix contre (Mesdames VERNEREY et DAHES, Messieurs PERNIN et ROLAND) :

- > **D'accepter le legs de la propriété cadastrée Section AH n° 11, sise 8 rue de la Plante à Ornans, suivant les dispositions testamentaires de Madame SCHMITT Albertine ;**
- > **De charger Maîtres ZEDET Associés, Notaires à Ornans, d'établir l'acte relatif à ce legs ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs, et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2021/78

Lutte contre les scolytes : aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-Michel BELPOIS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De donner délégation à Madame la Maire pour déposer une demande d'aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF ;**
- > **De l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2021/79

Motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Courbet

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver la motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Courbet, et d'affirmer son soutien aux parents d'élèves, aux enseignants et plus largement à l'école publique.**

Délibération n° 2021/80

Convention pour le TAD « Transport A la Demande »

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'autoriser Madame la Maire à signer une convention « Transport A la Demande » avec les Ambulances Taxis FRANTZ, et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2021/81

Subvention 2021 à l'Amicale du Personnel Communal

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'attribuer à l'Amicale du Personnel Municipal la somme de 12.984,74 € correspondant à la subvention annuelle 2021, se décomposant comme suit :**
 - **Masse salariale 2020 : 1.869.360,88 € x 0,275 %, soit..... 5.140,74 €**
 - **Adhésion au C.N.A.S. : 37 agents x 212 €, soit 7.844,00 €**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2021/82

Subvention exceptionnelle à l'association « Comice agricole d'Ornans »

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Comice agricole d'Ornans », d'un montant de 2.000 €, dans le cadre de l'organisation du comice agricole à Ornans le 28 août 2021 ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2021/83

Demande de subvention pour l'équipement informatique de la médiathèque municipale « La Passerelle »

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :**
 - **Budget prévisionnel d'acquisition de matériel4.130,36 €**
 - **Subvention de la DRAC de BFC : 50 %.....2.065,18 €**
 - **Fonds libres2.065,18 €**
- > **De solliciter à cet effet le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté au titre de l'acquisition d'équipements informatiques ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Catherine FESSELIER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver le règlement intérieur 2021 des jardins communaux, ci-annexé ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Informations diverses

- ▶ Point sur la situation sanitaire liée à la Covid 19
- ▶ Prochaines élections régionales et départementales : appel à candidatures, élus et ornanais, pour la tenue des bureaux de vote concernant les scrutins des 20 et 27 juin 2021
- ▶ Précisions sur les horaires des comités de quartiers
- ▶ Point sur état d'avancement de la reconstruction de la Passerelle sur la Loue
- ▶ Point sur les 3 arrêtés de péril en cours

La séance est levée à 20h55